

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un
Le neuf du mois de juillet à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

15 JUIL. 2021

Déposée en
Préfecture le

13 JUIL. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Aurélien MODURIER, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HAUTE-SAVOIE HABITAT POUR 88 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À EPAGNY-METZ-TESSY - OPÉRATION "SECTEUR VILLAGE"

Dans l'OAP « *secteur village* » à Epagny-Metz-Tessy, Haute-Savoie Habitat construit 88 logements locatifs aidés (27 PLAI dont 2 PLAI adaptés, 39 PLUS et 22 PLS) en maîtrise d'ouvrage directe. Ces 33 T2, 27 T3 et 28 T4 bénéficieront chacun d'un garage et d'une cave en sous-sol.

Par délibération du 6 mai 2021, la commune d'Epagny-Metz-Tessy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 461.414 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (28 décembre 2020),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à Haute-Savoie Habitat une aide financière de 474.431 € correspondant à la somme de :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 210.478 €,
- 230 € par m² de surface utile pour les logements PLAI adaptés, soit 27.218 €,
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 190.078 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 46.657 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 237.215 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 237.216 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.